

Certificat complémentaire Diriger un accueil collectif de mineurs

**ST NAZAIRE DE LADAREZ
LAVELANET DE COMMINGES**
22 JUIN 2020
11 DECEMBRE 2020

Dates à retenir

- Informations collectives et dépôt des dossiers : jusqu'au 14 juin 2020
- Module 1 : du 22 au 27 juin
- Stage : été 2020
- Module 2 : du 14 au 19 septembre
- Certifications les 30 octobre et 11 décembre

Tarifs

Frais d'inscription : 80 €
CC ACM : 1197 €

Renseignements

CEMEA Occitanie

Renseignements et inscriptions
auprès de Stéphanie Pugenc

04 67 50 46 00

spugenc@cemea-occitanie.org

www.cemea-occitanie.org

Les objectifs de la formation

L'obtention du CC ACM certifie aux détenteurs d'un BPJEPS, d'un DEJEPS ou d'un DESJEPS, les compétences complémentaires leur permettant d'assurer les fonctions de directeur d'un accueil collectif de mineurs en conformité avec la réglementation telle que définie par le code de l'action sociale et des familles.

Ce Certificat Complémentaire vise à former les animateurs aux compétences suivantes :

- * Inscrire son action dans le contexte réglementaire politique et social des séjours de vacances et des accueils de loisirs.
- * Conduire un projet pédagogique en séjours de vacances ou en accueils de loisirs.
- * Gérer le personnel du séjour de vacances ou de l'accueil de loisirs.
- * Assurer la gestion du séjour de vacances ou de l'accueil de loisirs.

Les débouchés

Les structures qui emploient les animateurs professionnels sont souvent organisatrices de centres de vacances et de loisirs durant les vacances scolaires. Elles recherchent des animateurs professionnels qui puissent diriger des Accueils Collectifs de Mineurs.

En savoir plus : https://beta.legifrance.gouv.fr/loda/texte_lc/LEGITEXT000027279053/2020-03-13

Les + de cette formation

- + Un accès à Yakamédia, la médiathèque éduc'active des CEMEA
- + Une formation accessible aux personnes en situation de handicap, avec un parcours individualisé de formation, une équipe de formateurs qualifiés, un référent handicap au sein du Centre de Formation
- + La méthode pédagogique: témoignages d'intervenants de terrain et des autorités de tutelles, exercices pratiques de gestion et d'économat, mises en situation, jeux de rôles autour de conduite de réunions, de formations d'animateurs
- + La formation se déroule en internat.
- + Une aide à l'écriture pour les comptes-rendus
- + Taux de réussite pour la dernière présentation au certificat : 85%



La formation

La formation est organisée en alternance .

Module 1 : 6 jours en internat

Stage : 18 jours (126h) de direction dans un ACM

Module 2 : 6 jours en internat

Le programme du CC ACM

Contenus

UC : Conduire une action de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)

Enjeux des ACM

Connaissances des publics ACM

Réglementation des ACM

Conduite d'une équipe d'ACM

Gestion administrative et financière d'un ACM

Gestion sanitaire et économat

Animation du projet pédagogique de l'ACM

Certification

Le CC ACM est délivré par la DRJSCS.

La situation certificative se décompose comme suit :

- * Expérience de direction d'un ACM pendant 18 jours
- * Rédaction document d'un dossier 20 pages
- * Entretien de 30 mn en centre de formation.

Modalités d'accès en formation et prérequis

Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :

- * Etre titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- * Etre admis en formation ou être titulaire d'un BPJEPS, d'un DEJEPS ou d'un DESJEPS
- * Justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation,

Le public concerné

Cette formation s'adresse à toute personne titulaire d'un BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, ou en cours de formation.

Le financement de la formation

Cette formation est éligible au CPF. Vous êtes demandeur d'emploi : votre formation peut être financée dans le cadre du programme régional de formation (PRF) de la région Occitanie. Vous êtes dans une autre situation: de nombreuses aides sont possibles. Contactez nous!

CGV : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous,

Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.

Méthodes mobilisées

Une conception et une pratique de la formation en alternance

L'utilisation de méthodes d'éducation active

La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation

L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel

La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés

L'utilisation du numérique et de la FOAD dans la formation

L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia

La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation